

1PACT

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros
Siège social : 70 Cours Tolstoï – 69100 VILLEURBANNE

817 786 395 RCS LYON
(ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de la société COMPAGNIE DE LA DURANCE, de son mandat de président de la Société et **constate** en conséquence la cessation automatique de ses fonctions de président de la Société à cette même date.

L'Associée Unique **décide** de dispenser le Président de son préavis de 3 mois et du formalisme imposé par les dispositions de l'article 20 des statuts de la Société.

L'Associée Unique **décide** de nommer, en remplacement, en qualité de Président, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, la société :

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT
société par actions simplifiée au capital social de 3 076 546 euros
siège social 70, Cours Tolstoï (69100) VILLEURBANNE
887 803 161 RCS LYON

La société **COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT** exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction de la Société. Il la représentera dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social.

L'Associée Unique **décide** que la société **COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT**, ès-qualité de Président de la Société percevra, à titre de rémunération de ses fonctions, la somme annuelle de 400 000 euros hors taxe.

Le Président pourra également prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

La société **COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT** a déclaré accepter les fonctions de président de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions, étant précisé que Monsieur Silouane LEBRETON, président de la société COMPAGNIE DE LA DURANCE, elle-même président de la société **COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT**, aura tout pouvoir pour engager à titre habituel la Société.

LE PRESIDENT
COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS
1PACT
M. Silouane LEBRETON

Signé par :
Silouane LEBRETON
A006347BDC994C8...